

Qui, du propriétaire ou du fermier

doit réclamer l'indemnité de remise en culture des terres ?

Voilà une grosse question qui a fait couler bien de l'encre. Il convient, pour éclairer le problème, d'examiner deux textes : le paragraphe 13 de l'art. 25 de la loi du 17 avril 1919 et le paragraphe 1 de l'art. 15 de la loi du 25 octobre 1919.

Le premier de ces textes confère au propriétaire, dans le cas de reprise de l'exploitation, le droit au montant des dépenses supplémentaires nécessaires pour la remise de la terre en son état d'exploitation ou de productivité antérieure. Le second, au contraire, donne à toute personne qui a travaillé sur les terres pendant la guerre, l'indemnité de remise en culture de la terre, si elle n'est pas en état de produire au moment de la reprise de l'exploitation.

Il est évident que ces deux textes ne sont pas en contradiction. Ils ont simplement pour objet de définir les conditions dans lesquelles le droit de remise en culture est exercé.

Le droit de remise en culture est exercé par le propriétaire ou le fermier, selon leur avis, s'appliquant au propriétaire et non au fermier, ils invoquent un argument de fond en exposant que la loi du 17 avril 1919 a été votée avant la loi du 25 octobre 1919.

Le droit reconnu au fermier de toucher à charge par lui de remise en culture implique une action conformément aux principes généraux de l'indemnité de remise en culture. Cette disposition est fondée sur la remise en culture de la terre, ce droit est donc conditionnel, il est subordonné à la continuation du bail et celui-ci ne peut, aux termes du paragraphe 2 de l'art. 13, prendre fin avant l'expiration des six années qui suivent la reprise de la culture.

Cette disposition répond même à l'objection de fait consistant à dire que si le fermier n'est titulaire que d'un bail de courte durée, il n'a pas intérêt à la remise en culture de terres.

En résumé, le fermier peut se faire reconnaître la juridiction compétente d'indemnité de remise en culture des terres dans la loi du 25 octobre 1919. Mais nous pensons, qu'étant donné l'objection que nous venons de faire, le fermier ne peut pas demander l'indemnité de remise en culture des terres dans la loi du 17 avril 1919.

PROJETS DE LOIS

POUR LES VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 27 mai. — Parmi les projets et propositions déposés sur le bureau de la Chambre, signés sous le nom de M. P. L. M., se trouvent les projets de loi relatifs aux victimes d'accidents du travail. Ces projets ont pour objet de modifier les dispositions de la loi du 9 avril 1898 relatives aux victimes d'accidents du travail.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 27 mai. — Le bureau et le comité directeur de l'Association des fonctionnaires ont reçu ce soir, par M. Millard, les projets de loi relatifs au statut des fonctionnaires. Ces projets ont pour objet de modifier les dispositions de la loi du 13 août 1907 relatives au statut des fonctionnaires.

LES OUVRIERS DE LA LOIRE VOULENT voter la grève générale

LE SECRÉTAIRE DE L'U. D. A. DIMISSIONNE. — Saint-Etienne, 27 mai. — D'après les corporations ouvrières, pour ne pas avoir voté en faveur de la grève générale immédiate lors de la réunion de la Commission nationale, les ouvriers de la Loire, a donné sa démission.

LA FÉDÉRATION DES CHEMINISTES VA PRENDRE UNE DÉCISION

Paris, 27 mai. — Les administrateurs des chemins de fer ont décidé de prendre une décision relative à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

La contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre

Il est rappelé que la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, instituée par la loi du 17 avril 1919, est applicable, non seulement aux personnes ayant passé des marchés de fournitures avec l'Etat ou les administrations publiques, mais encore :
A toutes personnes, qui étant sans profession ou agissant en dehors de l'exercice de leur profession, ont réalisé au cours de la période de guerre, du 1er août 1914 à la fin de la période d'application de la contribution extraordinaire, soit en accomplissant des actes de commerce à titre accessoire, soit en intervenant comme intermédiaires ou bailleurs de fonds dans la conclusion de marchés, ou dans des opérations de guerre, du 1er août 1914 à la fin de la période d'application de la contribution extraordinaire, soit en accomplissant des actes de commerce à titre accessoire, soit en intervenant comme intermédiaires ou bailleurs de fonds dans la conclusion de marchés, ou dans des opérations de guerre, du 1er août 1914 à la fin de la période d'application de la contribution extraordinaire.

Autour des Grèves

A LILLE

La Grève du Gaz

Ce que dit le Comité de Grève

Une campagne qui va s'intensifiant, menée dans la presse réactionnaire, contre les ouvriers du gaz en grève, nous a incité à nous rendre auprès des pouvoirs publics pour leur exposer la situation.

Le ressort naturel de ce que nous ont confié les délégués ouvriers, que si la ville est privée de gaz, il serait injuste de les rendre responsables.

Un cours des salaires qui nous ont obtenus de la part des pouvoirs publics, dans un but général, nous a incité à nous adresser à eux pour leur faire connaître nos revendications.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Le directeur des Contributions directes de Lille nous a fait connaître que la Commission des Contributions directes de Lille ne peut pas intervenir dans la grève du gaz.

Contes et Nouvelles

LILLE

Le Jour de Sortie

contre Gollin...

Séduit par son danseur, après le bal, un soir d'assemblée, Florentine était venue, comme tant d'autres, ensevelir, à Paris le témoignage vivant de sa chute. Elle accoucha à la Maternité. Lorsqu'elle en sortit, sa résolution était prise.

Retourner au pays avec l'enfant, il n'y fallait pas songer. Pour comble de disgrâce, elle ne devait pas compter sur le salaire immédiat et sérieux qu'une place de nourrice eût pu lui procurer.

Elle songea à l'Assistance publique et quand elle eut rempli les brèves formalités de l'admission, elle se trouva sur le trottoir, sans enfant dans les bras et le visage échauffé de larmes.

« Ainsi donc, quand je serai rétablie et que mes ressources me permettront de le reprendre, on me le rendra certainement ? »

« Oui, oui, les trois mois avec Victoria. Vous n'aurez qu'à présenter cela pour être renseigné. »

Et il lui avait glissé dans la main un petit morceau de carton pareil à un numéro d'omnibus.

Ah ! sa première visite à ce bureau d'information, jamais elle ne l'oublierait !

Trois femmes la précédaient dans l'étroit couloir fermé devant le guichet. Elle n'attendit pas longtemps. Un employé prit le numéro, feuilleta un registre et regarda les malheureuses avec un serf mot : Vivant.

« Il ne restait plus avant Florentine qu'une fille, en cheveux, enveloppée de laines. Elle tendit son bébé timidement et son regard humide interrogea le visage impassible de l'employé. »

« La fin, il leva la tête et dit simplement : Mort. »

Elle demeura béante, assommée, espérant qu'il se serait trompé. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

« Où est le bébé ? » dit-elle. Elle attendit un instant, mais rien ne changea. Elle se leva et dit : « Où est le bébé ? »

BRELAN DE PROMESSES

Dans la zone dévastée

Nous attendons des actes

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

Nous avons signalé ici les nombreux démanches de la zone dévastée. Nous attendons des actes.

LES ACCIDENTS

LA MALADIE DE L'APPENTY

VERS 8 heures et demie du matin, M. Adolphe Leclercq, 16 ans et demi, demeurant à Tressin, 3, route Nationale, au service de M. Hennebel, cultivateur, rue du Long-Pot, 33, était occupé à dresser une échelle à coulisse contre le mur d'une maison située 58, rue Pascal.

Soudain, par suite de la rupture d'un câble, la partie supérieure de cette échelle redescendit d'un seul coup et vint lui tomber sur le pied droit.

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

Une voiture d'ambulance conduisit à la gare le jeune Leclercq, qui y prit le train et put ainsi regagner son domicile.

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

« Soudainement blessé, l'apprenti reçut les soins d'un docteur, qui constata des fractures aux os métatarsiens. »

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER

UN DANGER